

Révision du P.L.U. RP1 30/09/16

Révision du P.L.U. Réunion publique n°1
vendredi 30 Septembre 2016.

Pour chaque sujet, vous trouverez l'indication **en orange** du minutage qui permet d'aller visionner directement le moment correspondant sur la captation vidéo.



Thérèse Leroux et Martine Guillet présentent le cadre de la réunion publique.

00:01:15

Présentation : « Villiers-sur-Orge révisé son Plan Local d'Urbanisme »

**par Philippe Albarède,
Directeur d'étude au cabinet Espace Ville**

[Site Internet Cabinet Espace Ville](#)

00:05:30

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

- Les grands principes
- Diagnostic
- Projet de territoire pour les 15 prochaines années
- PADD et OAP
- Dispositif réglementaire (plan de zonage)

00:14:20

Pourquoi réviser le PLU?

- Evolution du cadre législatif (Grenelle, ALLUR)
- Nouveaux objectifs : urbanisme maîtrisé, préserver les aspects environnementaux, définir les orientations

00:15:45

Le calendrier du PLU?

- La phase d'études : diagnostic, PADD, traduction réglementaire, réunions publiques
- La phase administrative : consultation PPA, enquête publique, ajustements

00:22:00

Un PLU concerté?

- Registre en mairie
- Réunions publiques
- Site Internet
- Exposition publique évolutive

00:24:30

Quelques éléments de cadrage?

- Un territoire bien desservi
- Evolution urbaine récente
- Un patrimoine ancien et riche
- Occupation des sols
- Répartition par grands secteurs homogènes
- Evolution et structure de la population
- Les logements
- Les activités économiques et l'emploi
- Une trame verte et bleue développée
- Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) 2013

Questions du public



Audrey Bellanger

00:51:00 Pouvez-vous donner des précisions sur l'exposition publique ?

00:52:30 Est-ce opportun d'engager la révision du PLU par rapport au contexte supra-légal de la nouvelle agglomération ?

00:56:30 Quel est le positionnement des autres communes de l'agglomération ?



Philippe Witterkerth

00:57:00 Que recouvre le terme « espaces verts aménageables » ?

00:58:00 Un calendrier de 18 mois n'est-ce pas trop serré ?

01:01:30 Quid du sursis à statuer pour le blocage de demandes de permis de construire problématiques lorsqu'une révision du PLU est engagée?



Gilles Fraysse

01:08:00 Y a-t-il eu des sursis à statuer d'engager ?



01:12:00 ZNIEFF ou pas ZNIEFF? (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)



01:15:00 Les données INSEE qui datent de 2012 seront-elles actualisées?

01:17:00 L'enquête publique ne fait pas partie du processus de concertation?

01:22:00 Constat du manque de publicité faite à cette réunion, seulement une dizaine de personnes dans le public dont 10 élus ?

01:25:00 Fin de la réunion



*L'absence de public à cette réunion est particulièrement regrettable car la présentation faite par le cabinet **Espace Ville** a été d'une très bonne qualité pédagogique, sur un sujet essentiel pour la commune - le PLU - sujet largement méconnu des habitants dont la participation active serait pourtant tout à fait nécessaire.*

Aucune publicité digne de ce nom n'avait été faite pour promouvoir la tenue de cette première réunion. Il s'agissait pourtant de poser les bases de connaissances minimales indispensables pour comprendre de quoi il retourne et comment ça marche.

Aucune publicité (sauf un article dans le dernier bulletin municipal) :

- Pas de courrier dans les boîtes à lettres comme cela avait été le cas, par exemple, pour la réunion commerciale au profit des opérateurs du câble.

- Pas de banderoles aux ronds-points comme cela est le cas pour les manifestations sportives ou culturelles.

- Pas de page Internet dédiée, ni même de rappel des horaires sur la page d'accueil ou les actualités.

- Pas d'annonce sur le panneau lumineux du centre ville, mais là pour le coup, il y a l'excuse de son dysfonctionnement.

*Bref, nous avons eu droit au **service minimum** et c'est un euphémisme. Précisons ici que ces réunions publiques sont obligatoires dans le processus de concertation attaché à la révision d'un PLU. Il ne s'agit donc pas d'une initiative 'spontanée' d'ouverture ou de transparence de la part de la Mairie.*

D'ailleurs, pour la petite histoire, la réaction 'spontanée' de Mme Le Maire à notre arrivée Salle Colette a été de s'opposer à ce que nous filmions la réunion. Echanges vifs mais qui sont restés dans les limites de la courtoisie et auxquels les conseillers présents n'ont pas participé.

Comme aucun argument n'est opposable à ces captations vidéo et que la loi et la jurisprudence les autorisent (et devraient même, à notre avis, les rendre obligatoires), nous avons filmé malgré l'hostilité de Mme Le Maire.

La salle était pratiquement vide. Sur les dizaines, les centaines de chaises préparées seulement une douzaine était occupée essentiellement par des élus municipaux (seulement 2 ou 3 personnes non-élues).

Ce bilan est à méditer pour faire ce qu'il faut pour que les 2 prochaines réunions attirent un nombre plus représentatif de Villiérais. C'est à la fois l'intérêt des habitants et l'intérêt de la municipalité.

Nous ne cessons de le rappeler :

il faut s'attacher à rompre avec ce dos à dos mortifère pour la démocratie entre, d'un côté, des citoyens désabusés, ignorants et indifférents aux enjeux collectifs et, de l'autre côté, des élus retranchés dans l'entre-soi et le clientélisme, incapables de transparence vis-à-vis de ceux dont ils sont pourtant les représentants.

Pour œuvrer dans cette direction, **l'ACPV tient gracieusement à la disposition de la municipalité l'intégralité du fichier vidéo**, dans l'hypothèse où celle-ci souhaiterait l'utiliser dans l'intérêt du projet comme complément pédagogique dans la phase dite de concertation qui a été engagée.

De son côté, l'ACPV a procédé à la mise en ligne de cette captation vidéo sur son site, ouvert à tous les commentaires et à toutes les réactions. Le but : aiguïser l'intérêt des habitants de Villiers sur ce sujet âpre mais riche d'enseignements et permettre d'étayer une conscience civique qui, nous en sommes convaincus, ne demande qu'à s'éveiller.